



CONTENUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PERSONNELLES ET SOCIALES

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Coordination et rédaction

Direction du soutien au bien-être de l'élève
Direction générale des services de soutien aux élèves
Secteur de la réussite éducative et main d'œuvre

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-555-00587-7 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Table des matières

Mise en contexte	4
Contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales	5
Information générale sur les contenus	6
Les contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales	6
Définition de la compétence ciblée	7
Bonifier l'offre d'actions de promotion de la santé avec les contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales	8
Intégrer les contenus dans une planification	8
Démarche pour intégrer les contenus à ma planification	8
Responsabilités liées à la mise en œuvre des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales	11
Transmettre les contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales	12
Développer les compétences au cours d'interventions éducatives structurées	12
Réinvestir les apprentissages dans les différentes matières et les activités éducatives	13
Conclusion	13
Annexes	14
Annexe 1 : Tableau de progression des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales	15
Annexe 2 : Présentation détaillée de la fiche des contenus	18

Mise en contexte

La santé, le bien-être et la réussite éducative des jeunes sont étroitement liés. Il est nécessaire que nos actions visent des facteurs clés du développement des jeunes, comme l'estime de soi, les habiletés sociales, les habitudes de vie et les milieux de vie sains, bienveillants et sécuritaires.

En 2020, le Conseil supérieur de l'éducation recommandait au ministère de l'Éducation (Ministère) de rendre explicite et obligatoire le développement des compétences sociales et émotionnelles des enfants¹. En plus d'être une base à la prévention de la violence et de l'intimidation, le comportement prosocial des jeunes contribue de manière importante à leur adaptation scolaire, à leur réussite éducative et à leur bien-être social et psychologique à long terme. Cette recommandation s'ajoute au rapport du directeur national de santé publique 2018 [La prévention de la violence au Québec – Une responsabilité individuelle et collective](#), qui insistait sur l'importance de favoriser la résilience des jeunes et de leur faire acquérir ou développer les habiletés sociales nécessaires à l'établissement de relations exemptes de violence. Ce rapport précisait que le milieu scolaire est déjà bien engagé dans cette voie, notamment grâce au déploiement de l'approche École en santé. Cette approche vise à favoriser une perspective positive du développement des jeunes par la création de milieux de vie sains (école, famille, communauté) et l'acquisition de certaines compétences communes, telles que l'adoption de comportements prosociaux.

Le Ministère veille, depuis plusieurs années déjà, à ce que tous les établissements scolaires offrent des milieux d'apprentissage sains, sécuritaires et inclusifs à l'ensemble des élèves (LIP, art. 210.1 et LEP, art. 63.1). Il s'assure également de mettre en place des actions visant à prévenir la violence et l'intimidation dans les écoles, notamment en travaillant de concert avec le réseau scolaire par l'intermédiaire des agents de soutien régionaux (ASR) au dossier Climat scolaire, violence et intimidation (CVI). Les ASR-CVI accompagnent le réseau scolaire, entre autres, pour la réalisation, la révision et l'actualisation de leur plan de lutte contre la violence et l'intimidation, obligatoire dans chaque établissement. Le Ministère est aussi porteur, copporteur ou collaborateur de nombreuses mesures dans divers plans d'action et stratégies gouvernementales, dont le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 – *S'engager collectivement pour une société sans intimidation*.

Pour prévenir les situations de violence et d'intimidation dans les milieux scolaires et répondre aux recommandations d'experts et à celles issues de la recherche, les contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales sont déployés depuis 2025 en cohérence et en complémentarité avec les actions et autres contenus déjà existants.

¹ Conseil supérieur de l'éducation. [Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs](#), 2020.

Contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales

Les contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales, ci-après nommé « les contenus », ont pour but de soutenir tous les élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle afin qu'ils acquièrent des connaissances nécessaires au développement de leurs compétences personnelles et sociales. Les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle peuvent s'inspirer des contenus du secondaire.

La transmission de ces contenus aux élèves se fera par des interventions éducatives structurées ou par toutes autres stratégies éducatives que le personnel scolaire jugera appropriées au contexte. Tous les élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle pourront ainsi acquérir les connaissances nécessaires au développement des compétences. Pour ce faire, il est primordial de favoriser des actions adaptées au développement des jeunes et à la manière dont chacun se développe sur les plans cognitif, socioémotionnel et physique.

Le développement des compétences personnelles et sociales s'échelonne tout au long de la vie. Chaque individu a son propre rythme ainsi que des besoins distincts, et l'on doit considérer le jeune comme un agent actif de son développement. Il est donc important d'agir de façon continue et soutenue plutôt que de façon ponctuelle, et de ne pas se limiter à la gestion des urgences ou des situations problématiques.

Information générale sur les contenus

Les contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales

Les contenus sont inspirés du [réfèrent ÉKIP](#), déjà connu du réseau de l'éducation, qui a été élaboré en partenariat par le Ministère, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). ÉKIP propose des actions de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire qui s'adressent aux élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, et s'inscrit dans la continuité des travaux menés en lien avec l'[approche École en santé](#).

Ce réfèrent a été élaboré à la lumière d'une synthèse de recommandations internationales et nationales sur les pratiques de promotion et de prévention les plus efficaces pour favoriser la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes en contexte scolaire, que l'on trouve dans le document [Réussite éducative, santé, bien-être : agir efficacement en contexte scolaire – Synthèse de recommandations](#). Plus de détails sont disponibles dans la publication intitulée [Pour des interventions intégrées et efficaces de promotion et prévention en contexte scolaire : assises théoriques, modèle et savoirs incontournables](#).

Les tableaux présentés en annexe² présentent les 23 contenus visant le développement des compétences personnelles et sociales, qui ciblent notamment la compétence « Adoption de comportements prosociaux » en plus de porter une attention particulière, sans toutefois s'y restreindre, aux sujets « Violence » et « Santé mentale ».

Chacun des contenus est détaillé dans une fiche³ présentant l'essentiel de l'information qui vous permet, au besoin⁴, de choisir une intervention éducative structurée ou toute autre stratégie éducative indiquée selon votre contexte. Vous y trouverez :

- ce qui doit être transmis à l'élève ;
- le cycle prévu pour une première intervention éducative structurée ;
- des propositions d'apprentissages attendus chez l'élève ;
- les compétences développées ;
- des définitions ;
- des ressources complémentaires.

² Annexe 1: Tableau de progression des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales.

³ Annexe 2 : Présentation détaillée de la fiche des contenus.

⁴ Voir la section « Intégrer les contenus dans ma planification ».

Définition de la compétence ciblée

Adoption de comportements prosociaux :

Les comportements prosociaux renvoient à certains gestes, paroles et comportements qui témoignent d'une considération à l'égard des besoins d'autrui, d'une capacité de comprendre le point de vue des autres et d'un désir d'interaction sociale. Les comportements prosociaux font partie du concept plus global de « compétence sociale ». Deux éléments majeurs doivent être abordés pour développer cette compétence :

- La capacité de bien interagir avec les autres personnes, notamment d'amorcer des relations ;
- La résolution de conflits interpersonnels.

Les comportements prosociaux sont liés à plusieurs notions prioritaires, comme l'importance des relations interpersonnelles positives, les facteurs contribuant à leur création et à leur maintien, le respect, l'ouverture, la communication appropriée, la coopération, l'empathie et la démarche de résolution de conflits.

La transmission des contenus tend à favoriser le développement de compétences personnelles et sociales chez tous les jeunes, qui bénéficieront de ces apprentissages pendant leur parcours scolaire, mais également tout au long de leur vie. Ainsi, les contenus s'intégreront ou s'arrimeront aux actions visant à promouvoir le bien-être et la prévention de la violence déjà déployées dans votre milieu, ou serviront de levier pour le développement d'autres compétences personnelles et sociales essentielles à la santé, au bien-être et à la réussite éducative des jeunes.

Prévoir des moyens de vérifier l'acquisition des contenus et le développement progressif de la compétence visée

Il s'agit de prévoir des moyens de vérifier l'acquisition des contenus et d'assurer le développement progressif de la compétence visée. Il ne s'agit pas d'une évaluation formative formelle visant l'attribution d'une note, comme ce serait le cas dans le cadre d'un programme d'études.

Cette vérification ne nécessite ni planification complexe ni recours à un instrument de mesure. Il peut s'agir de poser une question spontanée et d'assurer une rétroaction aux réponses. À partir des informations obtenues lors de cet échange, vous pouvez décoder les sources d'erreurs ou les difficultés de compréhension, puis ajuster vos stratégies éducatives en conséquence.

De leur côté, à l'aide des rétroactions, les élèves peuvent se responsabiliser dans leurs apprentissages et le développement de leurs compétences.

Ainsi, sans être formelle, cette vérification de l'acquisition des contenus est essentielle.

Bonifier l'offre d'actions de promotion de la santé avec les contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales

Les contenus ont été produits à l'aide de référents et de documents qui s'appuient sur la recherche et qui ont été déployés et promus dans le réseau. En fait, ces contenus ont surtout pour objectif d'organiser et de guider les actions pour le développement des compétences personnelles et sociales. Ainsi, il est tout à fait probable que la transmission de certains contenus s'effectue déjà dans vos milieux.

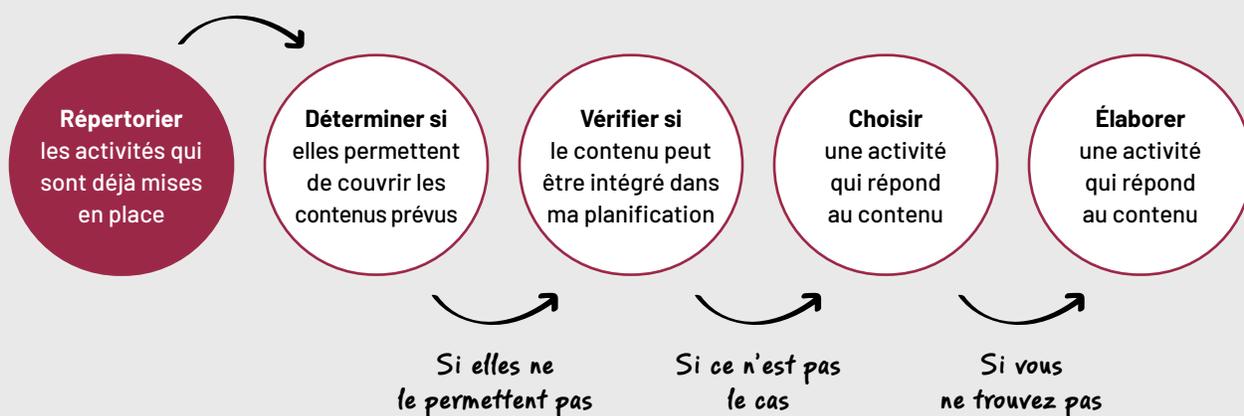
Les contenus font partie d'une série de mesures visant la diminution des situations de violence et d'intimidation dans les milieux scolaires. Comme l'objectif demeure de favoriser la santé, le bien-être et la réussite éducative des jeunes, les contenus s'inscrivent plus largement dans les actions de promotion de la santé et de prévention.

Intégrer les contenus dans une planification

L'une des raisons qui encouragent le recours aux actions intégrées en promotion de la santé et en prévention provient de leur intégration aux pratiques de l'école et à la planification des activités prévues en classe.

« Partir de ce qui se fait déjà » est une volonté souvent exprimée, notamment lorsque l'on aborde les actions de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire. Nous vous proposons une démarche permettant de concrétiser cette intention.

Démarche pour intégrer les contenus à ma planification



1. Répertoire des activités qui sont déjà mises en place

1.1. Déterminer si elles permettent de couvrir les contenus prévus

À l'éducation préscolaire, le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) vise à favoriser le développement global de tous les enfants. À l'enseignement primaire et secondaire, il rassemble les programmes d'études disciplinaires. De plus, des « domaines généraux de formation » sont intégrés au PFEQ pour amener l'élève à établir des liens entre ses apprentissages scolaires et sa vie quotidienne et lui offrir l'occasion de comprendre différents contextes de vie, de construire une perception nuancée de ces contextes et d'envisager une diversité d'actions dans des situations données. Au nombre de cinq, les domaines généraux de formation, dont « Santé et bien-être » et « Vivre-ensemble et citoyenneté », recouvrent diverses facettes des intérêts ou des besoins de l'élève, répondent à des attentes sociales importantes en matière d'éducation et rejoignent ainsi potentiellement certains contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales. Chacun de ces domaines comporte une intention éducative destinée à orienter les interventions du personnel enseignant et celles des autres acteurs scolaires. Les domaines comportent en outre un certain nombre d'axes de développement faisant référence à des objets, à des stratégies ou à des questions qui le caractérisent. D'autre part, différentes compétences transversales s'inscrivent en cohérence avec la promotion de la santé, et certains contenus de formation relatifs à divers programmes d'études ministériels couvrent des contenus de développement des compétences personnelles et sociales. À la lumière de ces informations, il est donc possible qu'un ou des contenus soient déjà transmis aux élèves par l'entremise d'une activité structurée, et ce, dans le respect du stade de développement. Si c'est le cas, le contenu est déjà transmis.

Par exemple, l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation préscolaire s'assure de mettre en place une organisation de classe où les activités proposées répondent aux besoins sociaux et affectifs des enfants qui lui sont confiés. À différents moments, des interventions sont prévues avec les enfants afin de les accompagner dans le développement de leurs habiletés sociales et affectives, par exemple en ce qui concerne la gestion des émotions et les interrelations avec les pairs. À travers diverses activités du quotidien, l'enfant est soutenu, entre autres, afin de pouvoir « reconnaître ses émotions, gérer adéquatement ses frustrations et contrôler ses élans moteurs ».

1.2. Vérifier si le contenu peut être intégré dans ma planification

Il est possible qu'un sujet visé soit déjà abordé avec les élèves, sans cependant répondre directement au contenu. Dans certains cas, un simple ajout ou une modification à l'activité ou à l'action permettrait qu'elle corresponde au contenu sans qu'il faille en prévoir une supplémentaire. L'activité serait simplement optimisée pour augmenter sa portée. Cela peut être le cas pour une activité obligatoire, comme l'activité de formation sur le civisme.

Deux fiches portent sur des contenus qui peuvent être transmis lors de l'activité de formation sur le civisme, l'une pour le primaire et l'autre pour le secondaire. Le cycle associé à la fiche est proposé pour une première intervention éducative structurée. Le contenu peut cependant être réinvesti et bonifié chaque année lors de l'activité de formation sur le civisme.

Par exemple, au début de l'année scolaire, l'enseignante ou l'enseignant indique clairement aux élèves les attentes et les règles de la classe. Celles-ci sont rappelées à l'occasion pour s'assurer qu'elles sont bien connues de tous les élèves et pour favoriser la vie de groupe. Depuis cette année, l'enseignante ou l'enseignant les aborde différemment afin de permettre aux élèves de « comprendre l'importance d'appliquer les règles de vie dans les milieux que l'on fréquente et les conséquences de leur non-respect pour soi et les autres ».

2. Choisir une activité qui répond au contenu

Il est possible également que le contenu ne soit pas encore prévu à votre planification. Il existe une panoplie d'activités pour développer les compétences personnelles et sociales chez les élèves. Des outils et des ressources existent pour vous soutenir dans la recherche de l'activité qui répondra à vos besoins et à ceux des élèves.

Par exemple, bien que les règles de l'école et de la classe soient cohérentes avec le contenu, aucune activité n'est prévue pour que chaque élève apprenne à « encourager positivement son entourage à adopter des comportements sains et sécuritaires ». Considérant l'importance des amis à l'adolescence, il a été conclu qu'une activité serait ajoutée en 2^e secondaire. En cherchant parmi les ressources d'un répertoire, l'enseignante ou l'enseignant a rapidement trouvé une activité clé en main qui répond exactement à l'objectif.

3. Élaborer une activité qui répond au contenu

Finalement, il est possible que vous ne trouviez pas l'activité qui vous convient et qui correspond au contenu que vous souhaitez transmettre. Vous pourriez alors élaborer une nouvelle activité en vous basant sur le canevas de situation d'apprentissage de votre choix.

Responsabilités liées à la mise en œuvre des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales

Bien que l'école doive s'assurer que les contenus obligatoires sont offerts aux élèves, il est de la responsabilité des centres de services scolaires et des commissions scolaires d'offrir le soutien nécessaire à leurs milieux pour faciliter la mise en œuvre des contenus et des activités obligatoires auprès des élèves, en conformité avec la *Loi sur l'instruction publique* (art. 461). Cela s'applique ainsi pour tous les contenus et activités obligatoires, notamment :

- les contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales ;
- les contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) ;
- les contenus en éducation à la sexualité ;
- la formation en réanimation cardio-respiratoire (RCR).

Une mise en œuvre efficace de ces contenus et de ces activités sera favorisée par les actions suivantes, suggérées à l'intention de la personne nommée responsable au centre de services scolaire ou à la commission scolaire :

- Informer et soutenir les acteurs concernés par les contenus et les activités obligatoires (membres de la direction, personnel professionnel et personnel enseignant) ;
- Déterminer des moments de concertation entre les acteurs concernés et clarifier les rôles de chacune et de chacun pour favoriser une mise en œuvre efficace ;
- Proposer un échéancier pour la mise en œuvre des contenus et des activités obligatoires, et participer à la résolution de problèmes en cas d'obstacles ;
- Conseiller l'équipe-école dans le choix des actions et des moyens à adopter pour offrir les contenus et les activités obligatoires aux élèves ;
- Déterminer avec chaque établissement d'enseignement les modalités d'accompagnement et de suivi ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des contenus dans les établissements d'enseignement, y compris de la planification et des activités réalisées ;
 - Il est recommandé de faire une planification conjointe des contenus et des activités obligatoires ;
- Soutenir le personnel scolaire dans le choix et l'élaboration de stratégies éducatives ou de matériel pédagogique qui serviront à transmettre les contenus et à réaliser les activités obligatoires.

En ce qui concerne les établissements d'enseignement privés, les contenus sont obligatoires, comme prévu par l'article 32 de la *Loi sur l'enseignement privé* (LEP). Les établissements doivent ainsi déterminer les moyens permettant d'assurer la mise en œuvre des activités et la transmission des contenus.

Transmettre les contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales

En plus des contenus, d'autres conditions favorables au développement des compétences personnelles et sociales sont essentielles pour favoriser la santé, le bien-être et la réussite éducative des jeunes. En ce sens, le Ministère, en collaboration avec le MSSS et d'autres partenaires de l'éducation, a élaboré la formation *Soutenir le développement des compétences personnelles et sociales chez les élèves*. Par la proposition de contenus, d'outils et de ressources, cette formation virtuelle d'environ 90 minutes, destinée à l'ensemble du personnel scolaire, permet une meilleure compréhension de l'utilité et des bienfaits de l'acquisition de ces compétences chez les élèves. Elle permet aussi d'outiller le personnel scolaire pour la mise en place de bonnes pratiques visant à soutenir le développement de ces compétences à l'aide d'exemples concrets. De plus, cette initiative s'arrime aux trois modules de la formation sur la santé mentale positive, *Agir concrètement pour le bien-être des élèves*, élaborés par le MSSS, auxquels le Ministère a collaboré. Quelques-unes de ces conditions d'efficacité sont présentées dans cette section.

Lien des formations : [Québec.ca](http://Quebec.ca)

Développer les compétences au cours d'interventions éducatives structurées

Une intervention éducative structurée de promotion et de prévention :

- vise l'acquisition de savoirs et le développement progressif de compétences ;
- comprend une ou plusieurs activités planifiées, significatives pour l'élève et qui suscitent son engagement, de manière à ce qu'il fasse des apprentissages durables et transférables ;
- se fait dans des conditions d'enseignement et d'apprentissage appropriées (utilisation de pratiques pédagogiques reconnues, respect des phases de développement du jeune, posture d'intervention adéquate, climat positif, utilisation optimale des ressources du milieu) ;
- prévoit des moyens de vérifier l'acquisition des savoirs et le développement progressif des compétences visées.

Ces interventions doivent proposer des situations d'apprentissage significatives pour le jeune, en fonction de son développement et de ses expériences de vie. Il est d'ailleurs démontré que, lorsque les apprentissages se font dans des contextes significatifs, cela contribue à la motivation et à la persévérance scolaire.

Il existe plusieurs stratégies pour développer les compétences personnelles et sociales à l'école. Cela doit être fait de manière structurée et présentée à toute la classe. La durée de l'intervention dépend de l'âge des élèves. La personne responsable identifie les contenus qui sont transmis et explique pourquoi ceux-ci sont importants pour chacun. Il est recommandé de transmettre les contenus de manière éducative et préventive plutôt que de le faire en réponse à une situation de crise.

Réinvestir les apprentissages dans les différentes matières et les activités éducatives

Le réinvestissement des apprentissages réalisés lors des interventions éducatives structurées en lien avec les compétences personnelles et sociales contribue à consolider les acquis. Ainsi, on réinvestit les contenus ayant été transmis à même les différentes matières. Il est possible de les intégrer dans le curriculum scolaire, notamment par le biais des compétences disciplinaires que l'on trouve dans les matières du domaine des langues, du domaine des arts et du domaine du développement de la personne. Le recours aux discussions en groupe, aux jeux de rôle, au travail d'équipe et aux activités sportives ou culturelles sont des moyens efficaces de réinvestir les apprentissages. Il importe aussi de se concerter et de mettre à contribution l'ensemble des activités et des services offerts dans le milieu scolaire. Le réinvestissement peut notamment se faire dans le cadre du service de garde ou lors des activités parascolaires.

Il est également possible de réinvestir les apprentissages dans le quotidien, à différents moments et dans divers contextes, pour permettre la pratique des compétences. Par exemple, il est possible de le faire lors d'échanges, de discussions et de situations de résolution de conflits.

Conclusion

Les contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales ont pour objectif de favoriser le bien-être des élèves et de prévenir les situations de violence et d'intimidation dans les milieux scolaires.

Il est important de voir les contenus comme un moyen d'évaluer, d'arrimer et d'organiser les actions de promotion de la santé. Ils peuvent même servir de levier à la mise en place d'actions intégrées qui augmenteront la portée des actions.

En bonifiant les actions déjà déployées par les milieux, on favorise le développement de compétences communes à plusieurs sujets de santé et on contribue de manière significative au développement global, à la sécurité, à la santé, au bien-être et à la réussite éducative de tous les élèves.

Annexes

Tableau synthèse

Tableau de progression des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales



Les contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales chez les élèves s'appuient sur le développement des jeunes, en fonction du cycle d'enseignement. Cela inclut notamment la manière dont ils se développent sur les plans cognitif, social, émotionnel et physique ainsi que la façon dont ils se voient confrontés à diverses situations qui peuvent influencer leur santé, leur bien-être et leur réussite éducative.

Pour favoriser le développement global des élèves et les aider à faire face à de telles situations, 23 contenus ont été développés. Bien qu'une certaine flexibilité soit possible quant au moment ciblé pour réaliser une première intervention éducative structurée, certains contenus doivent en précéder d'autres de manière à favoriser leur appropriation. Ainsi, cela facilitera ultimement le développement des compétences personnelles et sociales.

Pour ce faire, le Tableau de progression des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales présente l'ensemble des contenus à aborder par cycle d'enseignement. Cet outil peut faciliter la planification des apprentissages que feront les élèves en respectant leur développement, leurs besoins et les acquis préalables aux contenus.

Vous trouverez dans les tableaux qui suivent :

1. Le cycle prévu pour transmettre le contenu une première fois (moments clés);
2. L'ordre de progression des contenus (n°);
3. Le contenu à transmettre (contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales).

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		
Moments clés	N°	Contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales
PRÉSCOLAIRE¹	1	Reconnaître ses émotions, gérer adéquatement ses frustrations et contrôler ses élans moteurs (0,3) ²
	2	Connaître différentes façons de manifester du respect dans ses interactions avec les autres et dans son environnement (0,5)
	3	Comprendre que ses gestes et ses paroles ont un effet sur les autres (0,6)
	4	Mettre en application diverses stratégies pour résoudre des différends (0,7)
PRIMAIRE – 1^{er} cycle (6-8 ans)	5	Reconnaître l'importance des amis (1,5)
	6	Connaître des façons d'accroître la confiance en soi à l'intérieur d'un groupe (1,7)
	7	Comprendre l'importance d'appliquer les règles de vie dans les milieux que l'on fréquente et les conséquences de leur non-respect pour soi et les autres (1,8)
	8	Démontrer une attitude d'ouverture aux autres (2,6)
	9	Développer des habiletés à s'exprimer pour être bien compris (2,7)
PRIMAIRE – 2^e cycle (8-10 ans)	10	Reconnaître les émotions, leur intensité et l'influence qu'elles exercent sur les comportements (3,3)
	11	Développer ses habiletés à résoudre ses conflits (3,4)
PRIMAIRE – 3^e cycle (10-12 ans)	12	Comprendre l'importance des relations interpersonnelles et de développer des relations harmonieuses (6,3)

1 Les contenus sont recommandés pour l'éducation préscolaire; ils sont toutefois non obligatoires.

2 Fait référence au numéro associé dans la **Grille des savoirs – préscolaire et primaire**.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		
Moments clés	N°	Contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales
SECONDAIRE – 1^{er} cycle (12-14 ans)	13	Réfléchir aux stratégies adéquates pour se faire des amis ou élargir son réseau social (1,3) ³
	14	Appliquer diverses stratégies qui favorisent l'inclusion et la bonne entente (1,5)
	15	Comprendre sa responsabilité quant au respect des règles de vie en société et dans l'espace virtuel ainsi que les conséquences de leur non-respect pour soi et les autres (1,6)
	16	Encourager positivement son entourage à adopter des comportements sains et sécuritaires (2,4)
SECONDAIRE – 2^e cycle (14-17 ans)	17	Comprendre différentes composantes de la santé mentale (3,1)
	18	Connaître des stratégies d'adaptation qui permettent d'être plus objectif par rapport à des situations stressantes ou difficiles et à ses émotions (3,3)
	19	Reconnaître les caractéristiques d'une relation amoureuse égalitaire basée sur la réciprocité (3,5)
	20	Reconnaître la violence dans les relations amoureuses (physique, verbale, psychologique, sexuelle)(3,8)
	21	Démontrer les bénéfices, pour la société, de la lutte contre la discrimination et la violence sous toutes leurs formes (4,1)
	22	S'engager dans des actions visant à modifier les milieux de vie pour les rendre plus favorables à la santé et au bien-être (4,3)
23	Discuter de la prise de risques pour soi ou pour les autres (5,3)	

³ Fait référence au numéro associé dans la **Grille des savoirs – secondaire**.

Présentation détaillée de la fiche des contenus

Le numéro de la fiche indique son rang dans la progression des contenus. L'ordre doit être respecté.

Le contenu qui doit être transmis aux élèves.

Fiche 09

Contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales – Primaire

Développer des habiletés à s'exprimer pour être bien compris

1er

CYCLE

6-8 ans

Recommandation :
2^e année

Moment ciblé pour transmettre le contenu une première fois.

Il s'agit de propositions pour favoriser la transmission du contenu. Il n'est pas nécessaire de les couvrir entièrement ou de s'y restreindre.

Propositions d'apprentissages attendus chez l'élève

- Partager efficacement ses idées, ses points de vue, ses valeurs, ses émotions :
 - être conscient de l'influence du langage corporel dans la communication ;
 - utiliser le « je », un geste ou un signe adapté au contexte pour s'exprimer ;
 - demander la permission, discuter, entreprendre et conclure une conversation ;
 - négocier dans le respect ;
 - choisir des mots, des gestes ou des signes appropriés décrivant ses idées et son point de vue de façon respectueuse ;
 - émettre et recevoir les messages de façon constructive.
- Utiliser une attitude (ton de voix, posture, gestes, langage non verbal, etc.) appropriée au contexte ;
- Vérifier la compréhension de l'autre ;
- Reformuler ses propos au besoin ;
- Etc.

Contribution du contenu à l'adoption de comportements prosociaux

Le fait de développer des habiletés à s'exprimer pour être bien compris encourage l'utilisation d'une communication appropriée et le recours à une démarche de résolution de conflits. Cela favorise également la capacité à faire des demandes claires et à exprimer ses besoins plus aisément. Il s'agit de notions prioritaires liées au développement de la compétence *Adoption de comportements prosociaux*.

Influence sur les autres compétences personnelles et sociales

- Ce contenu favorise également le développement de la compétence suivante :
- Gestion des émotions et du stress.

Explicitation du lien entre le contenu à transmettre aux élèves et la compétence à développer (« Adoption de comportements prosociaux »).

Compétence(s) développée(s) par la transmission du contenu, en plus de la compétence « Adoption de comportements prosociaux ».

Le glossaire définit certains mots et précise certains concepts importants pour une bonne compréhension du contenu. L'objectif est de favoriser une compréhension commune des termes utilisés.

Fiche 09

Glossaire lié au contenu

**DÉVELOPPER DES HABILITÉS À S'EXPRIMER
POUR ÊTRE BIEN COMPRIS**

Habilité	Exprimer (s')
Ensemble de savoir-faire qui permettent à une personne de maîtriser une activité et de réussir dans l'accomplissement d'une tâche. L'habileté peut être d'ordre cognitif, affectif, social ou psychomoteur.	S'exprimer signifie se faire comprendre par le langage, formuler sa pensée par la parole. En outre, s'exprimer permet de faire connaître ses sentiments et ses opinions.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES EN LIGNE

- Pour plus d'information sur les contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales ;
- Pour des idées d'interventions éducatives structurées clés en main et cohérentes avec les contenus proposés ;
- Pour des formations favorisant la transmission des contenus et la mise en place de conditions visant leur mise en œuvre auprès des élèves ;
- Pour d'autres outils et ressources liés aux contenus et à la mise en place d'actions visant le bien-être des jeunes.

 Ressources disponibles sur Quebec.ca.

Éducation Québec 

Ressources complémentaires disponibles en ligne favorisant la transmission et le déploiement des contenus ou le développement des compétences personnelles et sociales.

